



25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

Direction Cohésion territoriale et appui  
aux communes - Habitat / logement

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SOUTIEN AU PARC PUBLIC : MODIFICATION DE LA  
PARTICIPATION A UNE OPERATION DEPOSEE DANS  
LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2019/2020 :  
NOALIS**

N° 2024 - D - 036

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°86 du conseil communautaire du 20 février 2014 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2014-2020,

VU, la délibération n°421 du conseil communautaire du 11 décembre 2018 approuvant le règlement général d'intervention habitat du Programme Local de l'Habitat 2014-2020,

VU, la délibération n°302 du conseil communautaire du 15 octobre 2019 approuvant la programmation de logements publics 2019-2020 dont la participation à Noalis pour la réalisation de 21 logements locatifs publics (14 PLUS et 7 PLAI) – Opération « Les Sablons D.E.F. » sur la commune de Gond-Pontouvre,

VU, la convention signée le 19 mai 2020 entre GrandAngoulême, la commune de Gond-Pontouvre et Noalis pour la participation à la réalisation de 21 logements (14 PLUS et 7 PLAI) – Opération « Les Sablons D.E.F. » sur la commune de Gond-Pontouvre,

VU, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attribution au président,

VU, l'arrêté n°100 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Michel ANDRIEUX en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant que, pour des raisons d'optimisation financière dans un contexte économique difficile suite à l'augmentation des coûts de construction, il convient de réduire de 10 le nombre de logements locatifs publics PLUS,

**DECIDE**

**Article 1er :** Est approuvé l'avenant n°1 à la convention passée entre GrandAngoulême, la commune de Gond-Pontouvre et Noalis pour la participation à la réalisation de 21 logements locatifs publics (14 PLUS et 7 PLAI), opération « Les Sablons D.E.F. » sur la commune de Gond-Pontouvre.

**Article 2 :** L'avenant n°1 a pour objet de modifier le nombre de logements à produire qui passe de 21 (14 PLUS et 7 PLAI) à 11 (7 PLAI et 4 PLUS) dont un T5 PLUS à la place d'un T4 PLUS.

**Article 3 :** Le présent avenant prévoit également que le montant de la participation initiale de GrandAngoulême de 137 550 € soit ramené à 74 900 € pour la réalisation de cette opération.

**Article 4 :** La dépense est inscrite au budget principal – article 20422 - opération 10201904.

**Article 5 :** Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier municipal de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le - 8 MARS 2024  
Pour le Président,  
Le vice-président,



Reçu en Préfecture  
le : - 8 MARS 2024  
Affiché ou notifié  
le : - 8 MARS 2024

Michel ANDRIEUX